

La tribune de Drouant

Le journal des parents d'élèves FCPE du lycée des métiers Jean Drouant

N° 9

4^{er} trimestre
2009

Liste des articles :

- Un vote concret pour un enseignement de qualité
- De l'importance du conseil d'administration
- La F.C.P.E. 1ère fédération de parents d'élèves
- Interview de M.Larrosa, Proviseur-adjoint du lycée J.Drouant
- Histoire et mémoire
- Pourquoi la gratuité
- Concours : M.Blasco, Chef des travaux répond à nos questions
- Les dîners littéraires de Drouant
- Stages : un questionnaire utile
- Projet éducatif de la FCPE lié à un enseignement professionnel et technologique de qualité
- Rencontre Parents-Professeurs
- Le conseil local FCPE Drouant-Médéric
- Restaurant d'application
- Pour un ordre du jour dynamique
- Conseils de classe
- Réseau d'éducation sans Frontières R.E.S.F.
- Un Big Bac chez Mac Do
- Calendrier scolaire

Directeur de la publication :

Philippe Baudoin

Adresse :

8 rue d'Ulm
75005 Paris

Imprimeur :

Philippe Baudoin
8 rue d'Ulm
75005 Paris

Récépissé de déclaration :
n° 7204

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

ELECTIONS LE 16 OCTOBRE 2009

UN VOTE CONCRET POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE

Chaque année se déroulent les élections des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée des Métiers Jean Drouant.

De votre participation et de votre choix dépendent, pour grande partie, le dynamisme et la vitalité de l'établissement dans la perspective d'un enseignement de qualité.

Depuis plusieurs années, le Conseil Local DROUANT-MEDERIC de la F.C.P.E. est source de propositions et d'initiatives.

C'est dans ce sens, notamment, que la F.C.P.E. :

- assure toutes démarches pour garantir la pérennité et le développement de la structure du lycée de ses moyens pédagogiques et matériels,
- sollicite avec force la création d'un poste d'assistante sociale, l'exécution des travaux indispensables de rénovation, l'organisation d'une étude surveillée, éventuellement en mutualisation avec un autre établissement du quartier,
- développe tout au long de l'année des actions d'écoute, d'information, de dialogue,
- souhaite initier des actions complémentaires de prévention (drogue, alcoolisme, sida, tabac, etc...) et organiser des événements culturels,
- soutient un enseignement professionnel et technologique de qualité intégrant la culture générale et valorisant les diplômes obtenus,
- œuvre avec les organisations professionnelles et l'Académie de Paris dans l'élaboration d'une charte-qualité des stages,
- rappelle que la loi dispose que l'éducation est non seulement la première priorité nationale, mais également, doit être gratuite ; le coût financier des études professionnelles et technologiques, trop lourd, est en totale contradiction avec ce principe.

Le tout afin que chaque élève ait des chances égales, quelles que soient ses origines sociales, culturelles ou confessionnelles.

MERCI DE SOUTENIR PAR VOTRE VOTE CES PROPOSITIONS

Président : Jean-Pierre Morigny
06 07 19 92 31
jean-pierremorigny@orange.fr

Secrétaire : Danielle Hazanavicius
06 74 94 14 41
danielle.hazanavicius@laposte.net

Vice-Président : Yves Pierronnet
06 43 92 99 72
yves.pierronnet@laposte.net

Trésorier : Georges Bacquier
06 13 06 66 82
georges.bacquier@wanadoo.fr

FCPE - Conseil local
Drouant-Médéric
8 rue d'Ulm
75005 Paris

TELEPHONE :
06 07 19 92 31
06 43 92 99 72
06 74 94 14 41

MEDIATEUR :
06 83 18 89 54
baudoinph.avocat@
noos.fr

Rejoignez -nous



**Prochaines réunions
du conseil local
F.C.P.E. Drouant-Médéric**
(salle du Conseil
d'Administration)

**Judi 22 octobre 2009
- 18h30**

**Vendredi 20 novembre
2009 - 18h00**

**Vous pouvez, à tout
moment, participer aux
travaux du Conseil Lo-
cal DROUANT-MEDE-
RIC de la F.C.P.E.**

De l'importance du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E.) est paritaire et se compose, outre de plein droit des représentants de l'administration, d'élus pour un tiers issus du personnel de l'établissement et pour un tiers des parents d'élèves et des élèves.

Le Conseil d'Administration est une structure de discussions et de dialogue, mais également, de décisions qui peuvent avoir un effet important, tant sur l'avenir du lycée, que sur le vécu quotidien de l'élève tels : projet d'établissement, règlement intérieur, mesures d'hygiène et de sécurité, budget, marchés, répartition des dotations horaires d'enseignement, voyages, information des parents...

Comme vous le constaterez, votre vote et son sens sont importants.

La F.C.P.E., première fédération de parents d'élèves

Ce que défend la F.C.P.E.

- Une école laïque,
- L'égalité des chances devant l'éducation : gratuité, bourses, allocation de formation et un même accès à l'éducation sur l'ensemble des territoires,
- Le droit à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle de tous les jeunes,
- Une école qui forme des jeunes prêts à prendre leur place dans la société, en citoyens libres et responsables,
- Des rythmes scolaires adaptés à l'élève,
- La lutte contre l'échec scolaire,
- Une école qui favorise le plein épanouissement de la personnalité de l'élève,
- Le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Modalités des élections

Chaque parent d'élève, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, sauf en cas de retrait de l'autorité parentale.

Si vous n'avez pas reçu les documents vous permettant de voter, il convient de prévenir l'administration de l'établissement et/ou de nous alerter de cette difficulté.

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste.

Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés et le vote serait alors nul.

Le vote s'effectue par correspondance ou sur place au bureau de vote,

**le vendredi 16 octobre 2009
de 14 heures à 18 heures.**

Pourquoi se fédérer ?

Pour être toujours plus forts :

- toujours plus informés et mieux connaître le système éducatif,
- plus vigilants et réactifs face aux propositions de réforme de l'Education Nationale,
- mieux organisés et donc mieux entendus,
- avoir des moyens efficaces d'agir au sein de l'école et de l'établissement,
- bénéficier de formations, de soutien, de conseils juridiques ou techniques,
- disposer d'une aide logistique : assurances, documentation...
- mieux mutualiser les expériences, les idées, les pratiques...
- être un interlocuteur reconnu des instances nationales,
- être consultés par les pouvoirs publics.

Interview de Monsieur Patrice Larrosa, Proviseur-adjoint du lycée Jean Drouant

Monsieur Patrice LARROSA vient d'être officiellement affecté pour assurer les fonctions de Proviseur Adjoint au Lycée des Métiers Jean Drouant.

« LA TRIBUNE DE DROUANT » se devait de le rencontrer et lui poser quelques questions afin que la communauté éducative puisse dès à présent mieux le connaître .

Quelles sont les fonctions d'un Proviseur Adjoint ?

La fonction principale est de seconder le Proviseur dans ses tâches et l'exercice de ses attributions. Plus spécifiquement encore, un Proviseur Adjoint doit organiser les Conseils de Classe, les examens, l'emploi du temps et impulser l'animation liée à la vie scolaire et à la vie pédagogique. Enfin, il constitue l'interface entre le pôle administratif d'une part et les élèves, parents et professeurs d'autre part.

Ce rôle également de communication nécessite une disponibilité sur laquelle je m'engage.

Quel bilan tirez-vous de la rentrée scolaire ?

La rentrée scolaire s'est très bien passée, tous les professeurs sont nommés et nous avons pu accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes même si elles doivent être encore et toujours améliorées.

Un discours d'accueil des nouveaux élèves dans la salle Julien François et une visite de l'établissement ont été assurés.

Comme le mentionnait Monsieur le Proviseur, des travaux ont pu être exécutés durant l'été et d'autres sont prévus, sans préjudice de nouveaux équipements des salles de classe et de la sécurisation des portes d'entrée de l'établissement.

Quels sont les projets que vous souhaiteriez initier ?

La mise en place et le fonctionnement du foyer est mon premier objectif.

Il s'agira d'un lieu de détente et de travail que nous allons meubler.

Je tiens à élaborer en concertation avec les élèves un règlement intérieur intégrant la gestion matérielle de ce lieu de vie et de travail.

Je souhaite également développer le dialogue avec les élèves délégués au moins deux fois par trimestre ainsi qu'avec la maison des lycéens. Nous pouvons même envisager la création d'un journal.

Un troisième axe privilégié se fera en coordination avec l'infirmière qui bénéficie depuis le 1er septembre 2009 d'un poste à temps plein. Des actions de prévention pourront être ainsi mises en place.

Nous vous savons passionné par l'art et la poésie. Votre action portera-t-elle sur ces vecteurs éducatifs importants ?

J'avais effectivement organisé dans le cadre d'un autre établissement plusieurs manifestations sur le thème du « Printemps des Poètes ».

Dans ce même esprit, nous soutiendrons totalement les initiatives permettant de réaliser des événements et notamment le dîner littéraire consacré cette année au Romantisme.

Au sein de la communauté éducative, l'apport des Fédérations de Parents d'Elèves est-elle essentielle selon vous et surtout pourquoi ?

Je qualifierai le lien avec les parents d'élèves et leurs fédérations comme devant être « un partenariat organique ».

C'est par la disponibilité, l'écoute, l'échange et le dialogue que nous évitons l'incompréhension et que nous pouvons impulser une forte dynamique.

Il s'agit d'un respect mutuel que nous devons avoir, et ce, au bénéfice des élèves.

Merci de vos réponses et « LA TRIBUNE DE DROUANT » souhaite la réalisation de tous ces projets mettant l'élève au cœur des préoccupations et de l'éducation.



Pourquoi la gratuité ?

Le principe de gratuité de l'enseignement est un principe constitutionnel qui est la contrepartie légitime de l'obligation scolaire et de l'aspiration au droit à l'éducation.

Le principe de gratuité répond, selon la F.C.P.E., à une justice sociale pour qu'aucun jeune ne soit privé du droit à la réussite au sein de l'école de la République.

La gratuité de l'école publique connaît un recul significatif, dû en particulier à l'insuffisance des financements publics pour accompagner les évolutions du système éducatif et de la société.

La gratuité ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale : la première répond à un principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation (livres, équipements professionnels, transport scolaire etc...), la seconde permet d'apporter un soutien financier complémentaire aux familles les plus démunies.

La tribune de Drouant

Histoire et mémoire

Jean Zay

Le 1^{er} octobre 1936, Jean ZAY, ministre de l'Education nationale et des Beaux-Arts (1936-1939), inaugurerait les locaux de l'École Hôtelière de Paris, devenue aujourd'hui Lycée des Métiers Jean Drouant.

Né à Orléans (Loiret), le 6 août 1904, il est Avocat de formation, membre de la Ligue des Droits de l'Homme et responsable de la Ligue de l'Enseignement.

Interné au mois d'Août 1940 à la Prison Militaire de Clermont Ferrand, il est condamné le 4 octobre 1940 par un Tribunal Militaire à la déportation à vie et à la dégradation militaire après une violente campagne de presse, orchestrée par Philippe HENRIOT, ministre de l'Information du gouvernement de Vichy, qui réclame la condamnation à mort du « Juif Jean ZAY » comme juif, franc-maçon, antimunichois, antihitlérien et ministre du Front Populaire.

Sa peine est commuée en prison qu'il purge au quartier spécial de la Maison d'Arrêt de Riom.

Le 20 juin 1944, sous prétexte d'un transfert à la prison de Melun, les miliciens de Joseph DARNAND (organisation politique et paramilitaire supplétive de la Gestapo, créée par Vichy en 1943), l'assassinent dans un bois au lieu-dit « Les Malavaux » à Molles dans l'Allier.

Sources :

- Roger KAROUTCHI ; Olivier BABEAU « Jean ZAY », Ministre de l'Instruction du Front Populaire, résistant, martyr, Editions RAMSAY 2006.
- Hommage à Jean ZAY, cérémonie du 27 juin 1947 au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.
- Wikipédia

Médéric

Le Lycée Jean Drouant est situé rue Médéric, anciennement rue Guyot.

Médéric est le nom pris dans la Résistance par Gilbert VEDY, né à Paris, le 7 février 1902, décédé le 21 mars 1944 à la Préfecture de Police, préférant s'empoisonner plutôt que de risquer, sous la torture, de parler.

Gilbert VEDY était Ingénieur dans une entreprise de travaux publics près de Cherbourg, depuis 1932.

Dès juin 1940, il s'oppose, avec son frère Raymond, aux nazis et au régime instauré par le Maréchal Pétain.

Gilbert VEDY rejoint un réseau de résistance mais une dénonciation l'oblige, le 24 juillet 1941, à passer en zone sud.

En mars 1943, il assure la co-direction du mouvement « Ceux De La Libération », puis devient, la même année, délégué de la Résistance à l'Assemblée Consultative Provisoire, mise en place à Alger en septembre 1943.

Lors d'une mission, à Paris, en mars 1944, il est arrêté dans le cadre d'une perquisition.

Identifié, il se donne la mort lors de son interrogatoire, dans les locaux de la Brigade Spéciale du Commissaire DAVID.

Il est inhumé au cimetière des Batignolles.

Sources :

- Site de l'Assemblée Nationale
- Site de l'Ordre de la Libération
- Site paris.fr
- Wikipédia

La tribune de Drouant

Concours : Monsieur Blasco, Chef des travaux, nous répond

Les concours sont des instants privilégiés et démontrent à la fois le dynamisme de l'établissement et l'implication des élèves.

Monsieur BLASCO, Chef des Travaux du lycée, apporte quelques précisions :

Combien d'élèves participent, chaque année, aux concours ?

Environ une vingtaine, dans les domaines suivants : pâtisserie, cuisine, service en salle, réception, bar.

Comment sont-ils choisis ?

Sur la base du volontariat ou sur proposition des enseignants ou du Chef des Travaux en fonction des profils des étudiants ou des élèves.

Quelle est leur préparation dans la perspective des concours ?

Des entraînements réguliers dans la spécialité à partir du moment où ils souhaitent s'investir dans un concours avec un accompagnant particulier en fonction du type de concours (recherches, phase de sélection écrite ou pratique, réalisation de dossiers...).

Le lycée Jean Drouant a remporté au cours des dernières années scolaires plusieurs trophées et premiers prix et, au-delà, de très nombreux accessits dans le cadre de concours nationaux et internationaux.

Ces derniers, à vocation professionnelle, constituent pour les élèves un apport pédagogique indiscutable.

Le Conseil Local de la F.C.P.E. souhaite qu'ils soient également organisés sous forme collective, permettant ainsi à une classe (ou à un groupe d'élèves) de se fédérer autour d'un projet commun.

Cet objectif nécessite la mobilisation de toute la communauté éducative et le soutien des anciens élèves (lien intergénérationnel) des professionnels et de l'Académie de Paris (liste non limitative).

Sachant que ceux-ci sont des lecteurs assidus de « LA TRIBUNE DE DROUANT », nous ne doutons pas de leur détermination.

Les dîners littéraires de Drouant

Chaque année, les membres de l'Académie Goncourt se réunissent dans les locaux du restaurant Drouant pour attribuer le plus célèbre des prix littéraires français.

Chaque année désormais, grâce à une forte impulsion de l'équipe pédagogique, une soirée littéraire est organisée au sein du lycée.

Le 9 avril 2009, les grandes tables de la salle Julien François étaient illuminées de chandeliers et dressées selon un service à la française.

Un menu des XVIIème et XVIIIème siècles était proposé aux 70 convives présents à cette occasion.

Une représentation théâtrale, un programme de chants et de musique baroques rythmaient cet événement dont les acteurs principaux furent les élèves en cuisine, en salle et sur les tréteaux de la scène.

Un objectif pédagogique particulièrement réussi, à l'unisson d'une éducation littéraire, artistique et culinaire, emportant l'adhésion totale de tous les membres de la communauté de l'établissement.

Le 8 avril 2010 (date à confirmer), le XIXème siècle et le Romantisme seront les thèmes qui présideront aux agapes culturelles et gastronomiques de cette soirée.

Dès à présent, les élèves qui souhaitent apporter leur contribution peuvent contacter :

- Mme CARBONNIER (Professeur de Cuisine),
- Mme PERROT (Professeur en Service et Commercialisation),
- M. LE BRETON (Professeur de Lettres),
- M. DESBLANCS (Professeur de Mathématiques).

Nous remercions ces derniers de leur implication.

Stages : un questionnaire utile

Merci aux élèves et à leurs parents de contribuer aussi massivement à la réussite du questionnaire sur les stages.

Vos réponses sont essentielles pour apprécier et améliorer les conditions pédagogiques et matérielles des élèves au cours de cette période.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire rempli jusqu'au 2 novembre 2009.

Projet éducatif de la F.C.P.E. lié à un enseignement professionnel et technologique de qualité

La F.C.P.E. considère que l'enseignement technologique et professionnel fait partie intégrante et à part entière de l'Education Nationale.

A cet égard, les élèves sont en formation initiale, comprenant la formation générale associée à la formation professionnelle, l'une ne pouvant se concevoir sans l'autre et contribuant ainsi toutes deux à l'éducation de l'adolescent ou du jeune adulte.

Il ne doit pas exister de confusion avec la formation professionnelle continue pour adulte, laquelle apportera ultérieurement les compléments voulus ou imposés par l'évolution des métiers et des technologies.

Tout au contraire, la qualité de la formation initiale sous ces deux aspects indissociables permet à l'élève d'obtenir un diplôme valorisant, préserve sa possibilité d'évolution au sein d'une entreprise et contribue à sa vie de citoyen.

Cette exigence génère un dialogue constant et constructif avec le monde économique et un partenariat entre le lycée et l'entreprise.

L'enseignement professionnel et technologique n'a pas pour but l'adaptation d'un élève à un poste de travail mais celui de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

Rencontres Parents-Professeurs

Classes de Seconde et de Première Technologiques :
samedi matin 12 décembre 2009

Classes de Première Bac-Pro ; Terminales Technologique et Professionnelle et Bac-Pro :
samedi matin 9 janvier 2010

Le conseil local F.C.P.E. Drouant-Médéric

Notre conseil F.C.P.E. développe une action au quotidien à l'écoute des parents et des élèves, une concertation permanente dans le cadre d'un dialogue confiant et constructif entre tous les membres de la communauté éducative, une participation active tout au long de l'année dans les instances de l'établissement (conseil d'administration, commissions, conseils de classe, conseil de discipline, appels d'offres, projet d'établissement...), une information auprès des parents, une réflexion au cours de débats sur l'école, sur l'enseignement professionnel et technologique et ses débouchés... des propositions concrètes et des perspectives...

Les membres de la F.C.P.E. sont ainsi présents mais ils constatent, également, que les solutions potentielles pour surmonter les difficultés ne dépendent pas uniquement de l'établissement.

C'est pourquoi, le conseil local F.C.P.E. DROUANT-MÉDERIC, relayé par ses instances départementales et nationale, intervient aussi auprès de l'Académie de Paris (moyens pédagogiques, commissions d'appel et d'affectation...) ainsi qu'auprès de la Région Ile de France (travaux, locaux...).

C'est cet ensemble qui fait l'efficacité d'une Association de parents d'élèves dans le seul souci de préserver la qualité de la scolarité d'un élève et de l'obtention par celui-ci d'un diplôme valorisant.

Restaurant d'application

Le restaurant d'application du lycée est ouvert à tous ; vous pouvez y déjeuner du lundi au jeudi et y dîner le mercredi soir.

Plusieurs formules sont proposées le midi et, notamment, une formule brasserie rencontrant un vif succès.

Un tarif préférentiel est réservé aux parents d'élèves de la F.C.P.E. ainsi qu'à leurs invités.

Réservation indispensable auprès du secrétariat de M. BLASCO, Chef des Travaux, au 01.56.21.01.02

Renseignements pratiques



- Proviseur : Monsieur Christian BADINAND
- Proviseur adjoint : Monsieur Patrice LARROSA
- Chef des Travaux : Monsieur Gilles BLASCO
- Conseiller principal d'éducation : Madame GBAGUIDI – 01.56.21.01.16
- Conseiller principal d'éducation : Monsieur MAROLLEAU – 01.56.21.01.15
- Comptabilité : Madame APAÇARENA – 01.56.21.01.26
- Adresse du lycée : 20, rue Médéric 75017 PARIS
- Téléphone du lycée : 01.56.21.01.01
- Télécopie du lycée : 01.56.21.01.19
- Réservation pour le restaurant d'application & bureau des stages : 01.56.21.01.02

Pour un ordre du jour dynamique

Les Associations de parents d'élèves ont la possibilité de voir porter à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'établissement des questions complémentaires appelées à être débattues et votées.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos propositions.

C'est dans ce sens que la F.C.P.E. mènera le débat à cette occasion, notamment sur les sujets suivants :

- **Prix de la cantine**

Une baisse du coût de la cantine s'impose ainsi que sa réorganisation.

- **Visite des stages**

Systématisation de la visite des élèves par un membre de l'équipe pédagogique au cours des stages.

Obligation d'un entretien particulier.

- **Travaux**

Poursuite des travaux de rénovation, détermination d'un calendrier précis (sanitaires, étanchéité, local infirmerie, escaliers...).

- **Accès au B.T.S.**

Augmentation de la capacité d'accueil du B.T.S. Il s'agit d'un impératif qui pourra permettre aux bacheliers professionnels et technologiques d'une part et aux élèves issus de la mise à niveau (M.A.N.) d'autre part de poursuivre normalement leurs études dans leur filière d'excellence.

- **Horaire des conseils de classe**

Respect de l'article 111-12 du Code de l'Education « Les heures de réunion des Conseils de Classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves ».

- **Site internet du lycée**

Un site Internet représente aujourd'hui une source essentielle d'informations.

Création d'une commission paritaire présidée par le Proviseur pour dynamiser cet outil de communication et d'images particulièrement sous-utilisé à ce jour.

- **Extension du lycée**

Projet éducatif d'extension des enseignements dans les locaux du lycée Fortuny délaissés à la rentrée scolaire 2010 (la rue Fortuny est dans le prolongement de la rue de Médéric).

Cette proposition permet également de renforcer la qualité de la formation et l'amplitude de son offre...

Cette liste n'est pas limitative.

Conseils de classe

- Le Conseil de Classe examine les questions pédagogiques intéressant chaque classe et la situation scolaire des élèves.

Il arrête les propositions d'orientation pour chacun des élèves (il s'agit d'un avis).

Le rôle des parents-délégués est primordial.

Merci pour votre implication.

Nous vous apporterons tous renseignements et tous documents utiles.

- Dès le mois de novembre prochain, vous recevrez, par l'intermédiaire de votre enfant (distribution interne à l'établissement) un questionnaire permettant de relayer vos préoccupations et suggestions.

Ce document est indispensable pour appréhender les situations individuelles et collectives.

Vous pourrez le retourner rempli au siège du Conseil Local de la F.C.P.E. ou le faire déposer à notre intention au secrétariat du Proviseur.

Réseau d'éducation sans frontières

R.E.S.F.

- L'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme dispose que toute personne a droit au respect de sa vie familiale.

- La Convention Internationale des droits de l'enfant, en date du 20 novembre 1989, complète ce principe :

- préambule : l'enfant droit grandir dans le milieu familial,

- article 8 : les Etats s'engagent à respecter le droit de l'enfant, de préserver ses relations familiales,

- article 28 : les Etats reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation.

- Article L. 111-2 du Code de l'Education : tout enfant à droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation.

- Circulaire du 20 mars 2002 : aucune distinction de nationalité ne peut être faite entre les élèves.

La F.C.P.E. est membre de R.E.S.F.

Calendrier scolaire année 2009/2010

Toussaint : du samedi
24 octobre 2009 au
jeudi 5 novembre 2009

Noël : du samedi 19
décembre 2009 au lundi
4 janvier 2010

Hiver : du samedi 20
février 2010 au lundi 8
mars 2010

Printemps : du samedi
17 avril 2010 au lundi 3
mai 2010

Été : vendredi 2 juillet
2010.

Le départ en vacances
a lieu après la classe, la
reprise des cours le ma-
tin des jours indiqués.

Un BIG BAC chez MAC DO... !!!

Mc Donald's a créé son propre bac.

Le Royaume Uni a autorisé trois sociétés, dont la chaîne de restauration rapide Mc Donald's à décerner ses propres diplômes, équivalents du « A-level », baccalauréat britannique, et reconnu par l'Etat.

Mc Donald's peut ainsi délivrer un baccalauréat en « gestion du travail en équipes », qui certifiera que son détenteur a appris toutes les tâches liées à la gestion d'un restaurant Mc Donald's, du marketing aux ressources humaines, en passant par les services à la clientèle (source A.F.P.).

La Grande Bretagne est-elle si éloignée... ?

Pas si sûr, lorsque nous constatons que la prestigieuse université Panthéon-Sorbonne s'est associée avec CONFORAMA pour envisager la création d'un diplôme (a priori non validé encore à ce jour) intitulé « Management Stratégique Opérationnel ».

Les thèmes abordés sous l'enseigne de la « vie moins chère » sont éloquentes : « la confo-attitude client », « Les Dix Commandements du D.M. » (Directeur de magasin...).

Il y a là une véritable confusion entre un diplôme universitaire et une formation interne à l'entreprise ou entre formation initiale et formation permanente, de quoi faire « se retourner dans sa tombe » Robert de Sorbon (Fondateur de l'Université de la Sorbonne).

- La F.C.P.E. entend réaffirmer qu'il n'y aura pas d'entente cordiale sur ce point. Le contenu de la formation initiale ne peut faire l'objet de la moindre faiblesse de notre part.

Si les entreprises sont des partenaires incontournables de l'enseignement professionnel et technologique, à aucun moment, elles ne doivent se substituer purement et simplement dans l'apprentissage des savoirs faire, être, voir, analyser, critiquer... lesquels constituent l'essence même de l'éducation. L'échéance pour l'adolescent ou le jeune adulte est l'exercice de sa citoyenneté dans la société, incluant ses dimensions sociale et professionnelle.

Il convient également de rappeler que l'entreprise ne s'engage jamais sur une pérennité de l'emploi pour lequel l'élève aurait été pourtant formé par ses soins. Une carrière professionnelle, longue de 40 années de cotisations, est aujourd'hui soumise aux aléas économiques et technologiques. Quid des chances d'une reconversion ou d'une adaptation imposée ou volontaire, en l'absence d'une formation initiale complète et suffisamment pluridisciplinaire ?

- La F.C.P.E. interpelle sur ce point le « club des partenaires ».

Cette structure, initiée par l'Académie de Paris, regroupe notamment plusieurs confédérations et organisations professionnelles autour d'une charte (consultable sur le site du rectorat). L'un des objectifs affichés de ce document est de favoriser le développement d'une culture commune.

Si un dialogue constant et constructif avec le monde économique est indispensable, il convient de clarifier sans ambiguïté le rôle et les compétences de chacun.

L'entreprise recherche à ce jour un salarié dans toutes ses compétences professionnelles pour une durée plus ou moins déterminée.

La société a besoin d'un citoyen dans toutes ses dimensions, tout au long d'une vie.